

mentionné les mesures déjà prises pour appliquer les recommandations du groupe spécial.

- Mais à ce jour, peu de mesures concrètes ont été prises pour éliminer la discrimination envers les exportations canadiennes de bières, de vins et de cidres aux États-Unis.
- De nouvelles consultations ont été menées en mai 1993, et la question est soulevée à chaque réunion du Conseil du GATT. Le Canada continue d'inciter les autorités concernées à prendre les mesures requises pour appliquer les recommandations du groupe spécial aux niveaux du fédéral et des États.